

Département de la Somme
Arrondissement d'Amiens
Commune de NEUVILLETTE 80600

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Votes pour : 10 contre :
Date de la convocation : 23 janvier 2024

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un janvier à 20 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de NEUVILLETTE se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 121-10, 121-11, 163-5, 163-6, 163-7 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : DOAL José, PÉCOURT Florent, NIQUET Johan, BRÉELLE Christophe, DELPOUVE Sandra, DELOMEZ François, DEVILLERS Claudine, DUPENT, Julien LEVECQUE Daniel, ROGER Sophie.

Absent(s) excusé(s) : CADIERGUES Maud.

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur DOAL José, Maire.
Monsieur Florent PÉCOURT est désigné secrétaire de séance.

Rapport d'activité 2022 CCTNP (2024/01)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-39 ;
Entendu la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie, réalisée par Monsieur Le Maire au Conseil municipal le 31 janvier 2024 ;
Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie réalisée ce jour aux membres du Conseil municipal de la commune de Neuvillette.

Pour extrait conforme
Le Maire,
DOAL José

